



Les clefs de la ville

La lettre d'information de la commune de Barcelonnette - n° 9 / septembre 2018

ÉDITO

Et si on échangeait sur la question du Tourisme ?

Dans les trois derniers numéros des Clefs, je vous ai entretenu de ce sujet fondamental pour l'économie de la ville et de la Vallée. Dans le dernier numéro, je demandais aux socioprofessionnels de réserver leur soirée du 1^{er} octobre, en fait il s'agira de se retrouver le :

JEUDI 4 OCTOBRE à 18h45
salle du marché couvert

Un moment de libre échange autour d'un verre clôturera cette réunion

Objectifs :

- Bilan et perspectives depuis que la ville a cédé sa compétence tourisme à la Com Com ;
- Vous écouter et répondre à toutes vos questions, vous informer, mais aussi vous expliquer ce que nous attendons de vous. Avec vous nous parlerons du *touriste* et pas seulement de *tourisme*.

Tout ceci pour repartir «d'un bon pied», unis et volontaires, pour qualifier encore mieux la destination touristique de Barcelonnette.

Participants :

Des élus locaux, le président et le directeur d'*Ubaye Tourisme*, Pierre Allan, consultant, qui après un important travail destiné aux élus et à *Ubaye Tourisme*, vous présentera les grandes lignes de la stratégie de développement touristique pour la Vallée. Nous accueillerons aussi, vraisemblablement, un représentant de l'association *Centre-ville en mouvement* qui anime un réseau de 581 collectivités.

Artisans, commerçants de la ville, membres ou non de l'Association des commerçants ou du Club des Entreprises, nous avons besoin de votre présence, venez nombreux, je vous en remercie par avance.

Pierre Martin-Charpenel



LA FÊTE DES MORTS

Pour la première fois, en collaboration avec *Ubaye Tourisme*, et en complément des animations du mois d'août, la ville retrouvera ses couleurs mexicaines du 31 octobre au 2 novembre. Durant les vacances de la Toussaint, la ville et la Vallée connaissent une fréquentation relativement importante, il s'agit donc d'animer cette période avec originalité, mais aussi avec authenticité.

En effet, ce rituel du *Día de Muertos*, bien ancré dans les traditions mexicaines, n'est pas nouveau : les Aztèques se rendaient déjà régulièrement sur les tombes des défunts pour y laisser des offrandes. Dans la pensée préhispanique la mort n'était pas une fin mais une étape du cycle mort/renaissance. Ce jour des morts célèbre le retour sur terre des êtres chers décédés, on pense à eux, on se rapproche d'eux avec toute une série de rituels, comme si les morts revenaient chez eux pour faire la fête. Cette tradition animiste ne s'oppose en rien à la culture chrétienne qui imprègne fortement toute la population mexicaine. L'Unesco a inscrit la

Fête des morts sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Un pré-programme a été établi, il est disponible dans les offices de Tourisme. Bien entendu il y aura des Mexicains dans les rues et, en amont, les socioprofessionnels de la ville seront spécialement informés de ce qu'ils pourraient réaliser pour véritablement enrichir cette ambiance très caractéristique du Mexique et répondre aux questionnements de leurs clients.

L'office de Tourisme abandonne Halloween pour le *Día de Muertos* avec une connotation d'authenticité et d'innovation. Désormais Barcelonnette célébrera cette Fête pour rappeler son histoire en confortant son image de ville «mexicaine». Pour cette première, Ubaye-Tourisme prépare un vaste plan de communication. *FR3 National* pourrait revenir ici, comme au mois d'août, et évoquer la Toussaint autrement qu'avec des chrysanthèmes, mais en montrant la valeur patrimoniale de nos cimetières et notre histoire originale avec le Mexique.

TRAVAUX

Plusieurs chantiers ont été ouverts, ou seront ouverts, ils seront terminés avant la mauvaise saison.

Torrent de Gaudissart : il s'agit de conforter la route qui a été construite il y a près de deux siècles dans le lit même du torrent et aussi stabiliser le glissement de terrain qui, à hauteur de Jalet, a considérablement réduit le lit du torrent, faisant peser un risque de débordement sur la route elle-même. Montant des travaux 511 000 € TTC subventionné à 75%. Avant d'ouvrir le chantier la procédure administrative a demandé plusieurs mois (enquête publique à cause de la loi sur l'eau, pour un torrent non pérenne). Les personnes domiciliées sur Barcelonnette et sur Enchastrayes qui utilisent cette voie, ont été informées des contraintes de circulation imposées par ce chantier, d'autant que la commune d'Enchastrayes, coupe totalement la route de la Conchette pour la réfection du pont de bois qui dessert ce hameau.

Retenez donc les éléments suivants :

À compter du **1^{er} octobre**, la circulation des véhicules sera interdite du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h, depuis la digue de la Gravette jusqu'au pont de L'Oule à l'exception des riverains domiciliés dans ce secteur. Ils pourront néanmoins être bloqués, selon les besoins du chantier, pendant des durées variant de 10 à 30 minutes.

Les personnes domiciliées sur Enchastrayes et sur la partie haute de la voie de la Conchette devront emprunter la route passant par Le Sauze dès la fin des travaux relatifs à réfection du pont de la Conchette programmée entre le 29 septembre et le 5 octobre.

La durée de ces travaux est estimée à deux mois et demi.

Villa La Sapinière : Le chantier en cours consiste à étancher les fondations du bâtiment et à évacuer les eaux de surface et les eaux de pluie provenant du toit vers des puits perdus. Jusqu'à présent en effet, à cause de mauvais drainages, le sous-sol se dégradait. Le montant de ces travaux est prévu dans l'enveloppe de 65 100 € HT du programme européen Alcotra avec un taux de subvention de 85 %.

Pour la reprise et modernisation du rez-de-chaussée qui présentera le colportage des gens de l'Ubaye et l'immigration piémontaise, le marché de la scénographie a été signé avec un bureau d'étude spécialisé de Garesio en Italie. La demande de permis de construire nécessaire à la fermeture de la véranda est en cours d'instruction.

Les souscriptions par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine assurent déjà très largement la réalisation prévue. Elles continuent, l'objectif restant de pouvoir, en outre, financer la réfection des 400 m² de toiture de la villa... d'autant que les particuliers bénéficient toujours d'une défiscalisation de 66 % de leurs dons.

Place Aimé Gassier : après la réfection de la voie de roulement de cette place en 2017, il a semblé opportun d'améliorer la surface qui sert de parking et surtout d'aire pour les marchés. En effet, lors de pluie ou gel, les forains comme leurs clients se trouvent trop souvent face à des flaques d'eau ou de mini patinoires. Le reprofilage complet évitera ces inconvénients. Une borne électrique et une borne eau avec grille d'écoulement apporteront plus de facilités aux commerçants, tout en limitant la multiplication des câbles électriques au sol.

Coût 53 100 € HT subvention à hauteur de 22 300 €.

Le chantier débutera au tout début du mois d'octobre.

LA MÉDIATHÈQUE ... pas que des livres !

La médiathèque de Barcelonnette fête ses 15 ans début septembre, l'occasion de rappeler le rôle de ce service communal, fruit de la fusion entre la bibliothèque associative (Société d'Instruction et d'Éducation Populaire) et les ateliers informatiques municipaux. Située dans l'hôtel Dieu, ancien hôpital de Barcelonnette, elle donne accès à la lecture publique avec près de 14 000 documents papiers contemporains, patrimoniaux, musicaux et bien d'autres supports... mais aussi à une richesse insoupçonnée en matière numérique.



En 2002, les ateliers informatiques, créés par Caroline Ramel, furent labellisés *Espace Régional Internet Citoyen* (ERIC). Ce label, initié par la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et couplé de subventions, avait permis l'équipement informatique de la médiathèque avec pour objectif : « La sensibilisation et la formation de base aux Techniques d'Information et de Communication (TIC) pour tous les publics, gratuitement ou à un coût modéré avec l'intervention de ressources humaines qualifiées assurant une médiation entre les usagers et les outils numériques ».

Depuis 2014, la Région PACA, relance ses appels à projet afin d'aider financièrement à l'Inclusion numérique, les collectivités ou associations sur son territoire. La médiathèque, par l'intermédiaire de Nadège Nicolas l'animatrice numérique, a élargi ses missions originelles d'accessibilité aux TIC pour les abonnés avec l'accompagnement et la formation des demandeurs d'emploi (exonérés de cotisation depuis 3 ans). Comportant trois labels : *Culture Numérique pour Tous*, *Emploi/Accompagnement* et *Emploi/Formation*, les ateliers d'initiation et de sensibilisation informatique se sont étoffés avec des séances d'apprentissage aux tablettes et smartphone, à la lecture numérique et à l'utilisation des applications et sites Internet de la e-Administration.

Wifi gratuit dans tous les locaux avec accès aux initiations sur tablettes et ordinateurs, au téléchargement de livres et documentaires numériques, à l'autoformation en ligne, en séance avec l'animatrice ou depuis chez vous sur plus de 400 logiciels, 230 langues étrangères, une vingtaine de cours de musique, du soutien scolaire du CP à la terminale... , prêt de liseuses... tout un immense domaine à la portée de chacun.

Abonnement à la Médiathèque : gratuit -18 ans et demandeurs d'emploi. 14 €/an adulte de Barcelonnette. 20 €/an adulte extérieur à Barcelonnette.

TERRASSES DE BARS ET RESTAURANTS

Les règles d'occupation du domaine public

La place Manuel est le cœur de notre cité. De nombreux bars, restaurants et commerces la ceinturent avec, il faut bien le reconnaître, plus ou moins de bonheur en terme d'harmonie des couleurs, du mobilier et d'occupation de l'espace public communal.

L'autorisation d'occupation du domaine public est accordée au commerçant qui en fait la demande, sous la forme d'un arrêté individuel. Le domaine public étant inaliénable et imprescriptible, les dispositions de la «loi Pinel» n'ont rien changé au caractère précaire et révoquant que revêt l'autorisation du maire. Cette mesure entraîne le paiement d'une redevance qui est fixée par délibération du conseil municipal, et dont le montant n'est pas uniforme, puisqu'il est entre autre fonction de la valeur commerciale de la voie considérée. Elle peut être retirée si le bénéficiaire ne respecte pas les conditions de sa délivrance.

Pour bénéficier d'un espace public devant sa boutique, son restaurant... le commerçant doit en effet respecter des règles générales, et plus particulièrement :

- ne pas dépasser les limites autorisées
- ne créer aucune gêne pour la libre circulation du public, notamment les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuellement, les véhicules de secours...
- laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains.

Malgré les piquetages au sol réalisés en 2016 à la suite de l'entrée en vigueur sur le territoire de la commune du nouveau règlement général, il a encore été constaté, cet été, des «débordements» par rapport aux surfaces attribuées et à partir desquelles les redevances sont calculées. Il est en effet regrettable d'avoir des réclamations de touristes se plaignant d'une certaine «anarchie».

Les commerçants restaurateurs, gérants de bars sur la commune, seront donc conviés à une réunion en mairie, courant octobre. Il est en effet indispensable de rappeler à chacun ses obligations, les modalités d'occupation du domaine public et redéfinir, le cas échéant, les limites autorisées des emplacements.

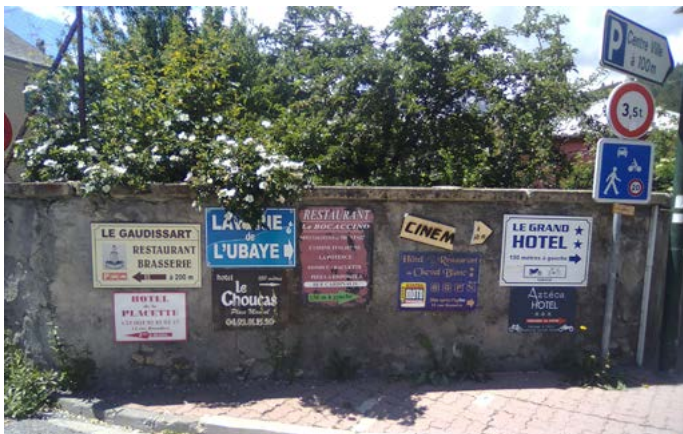
D'une façon générale, rappelons enfin, que l'installation irrégulière d'une terrasse ou d'un étalage, entraîne l'application d'une amende de 5^e classe, soit 1 500 €.



LA SIGNALÉTIQUE EN CENTRE VILLE

Dès son arrivée, Melvin Allemand, volontaire en Service Civique au sein de la mairie, a entrepris une campagne de communication en vue d'éradiquer la prolifération d'enseignes publicitaires inesthétiques sur différents murs du centre-ville. La totalité des professionnels concernés, ainsi que de nouveaux commerçants récemment installés, ont accepté d'adhérer au dispositif proposé, moyennant une participation financière de 20 € par «fléchage».

On ne peut que se réjouir du résultat, ainsi qu'en témoignent les clichés ci-dessous, pris «avant» et «après»... et féliciter les services techniques municipaux.



LES LOGEMENTS SOCIAUX À BARCELONNETTE

Tous ces logements qu'ils soient à la Croisette, à la Petite Toscane ou aux Allaris sont gérés par Habitations de Haute-Provence (H2P).

Ce bailleur social de référence sur notre département a réalisé de lourds investissements en faveur de la rénovation énergétique de la résidence Les Allaris. Tout d'abord par une réfection complète de tous les circuits du réseau de chauffage des 68 logements, en vue de recourir aux énergies renouvelables. C'est ce qui a été fait il y a moins d'un an en raccordant cet ensemble immobilier au réseau de chaleur bois exploité par Dalkia au quartier du 11^e BCA.

Au cœur de la ville et de son histoire, la résidence Les Sept Portes a également bénéficié d'une rénovation soignée, en particulier pour sa façade sur la place Manuel.

La plus ancienne résidence, La Croisette, exposée plein sud et bien au calme a toujours été entretenue parfaitement et pourrait aussi un jour être raccordée au réseau de chaleur bois.

Pour des locations d'appartements types T3 à T5, et pour en savoir plus, consultez le site internet www.habitations-haute-provence.fr.

LE SERVICE DE L'EAU

Le 1^{er} juillet 2010, la municipalité a confié à la société Véolia Eau, l'exploitation du service d'eau potable sur le territoire de la commune, par contrat d'une durée de vingt ans. Depuis l'entrée en vigueur dudit contrat, des évolutions importantes en matière de réglementation sont intervenues dont certaines ont eu, pour la société fermière, un effet négatif sur l'équilibre financier du fonctionnement du service : interdiction d'interrompre la fourniture d'eau dans une résidence principale en cas de factures impayées, interdiction de faire payer à l'usager une consommation anormale suite à une fuite dans ses locaux, etc... Constatant que les conditions de révision du contrat de juillet 2010 étaient remplies, la société Véolia s'est rapprochée de la mairie en vue de procéder à une révision des tarifs, ce que la municipalité a refusé. Après négociations, en revanche, la commune a accepté, par voie d'avenant, de mettre en harmonie la structure tarifaire de l'eau potable avec celle en vigueur concernant le service d'assainissement, et dont la compétence relève de la CCVUSP. En d'autres termes, un abonnement à l'eau sera facturé pour chaque logement, comme en matière d'assainissement. Ainsi cette nouvelle prime fixe annuelle de 61€ ne concernera que les logements en copropriété qui, jusqu'à présent, ne réglait qu'une prime fixe pour tout un immeuble. L'avenant en question a été accepté par le conseil municipal lors de sa séance du 23 juillet 2018. Les nouvelles dispositions applicables prendront effet le 1^{er} janvier 2019.

BRÈVES

Toujours le Mexique

Le 28 juillet dernier une jeune franco-mexicaine, Alejandra Lagunes, dont un ancêtre Richaud était originaire de Jausiers, a épousé Vincent Bastin. L'occasion pour le maire qui a procédé à cette union de rappeler la générosité des «mexicains», en particulier celle de Jules Béraud qui a financé intégralement l'Hôtel de ville avec un coût de 1 368 000 anciens francs.



Salle d'escalade

Cet espace, comprenant un mur à cordes et une salle de blocs utilisable toute l'année, porte le nom de Patrick Edlinger. Il a été inauguré le 14 juillet, en présence des parents du pionnier Barcelonnette de l'escalade libre. Pour le public, son père Jean-Marie Edlinger a évoqué avec émotion ses racines locales et son exceptionnelle carrière.

Avec un coût de 140 000 €, subventionné à 80 %, cet équipement était indispensable dans un pays de montagne. Il complète parfaitement toutes les autres salles ou installations sportives dont la ville assume les charges et qui sont mises à la disposition du public de toute la Vallée. À ce titre, ce sera certainement le dernier investissement que la commune aura réalisé, il reste tant à faire en matière de voirie urbaine !

La Villa Anita

Suite à une visite d'experts, autorisation a été donnée par la commune pour qu'une entreprise puisse entrer dans le périmètre de protection afin d'enlever par le haut du bâtiment un maximum de matériaux. Ces travaux exécutés, le périmètre de protection actuel sera aussitôt levé et ensuite une couverture provisoire sera mise en place afin de protéger la structure avant les intempéries d'hiver. Le démarrage de ces travaux est planifié fin septembre.



Histoire locale

Il y a 70 ans, le 15 septembre 1948, le Général de Gaulle était accueilli à Barcelonnette et remettait des décorations, Médaille de la Résistance et Croix de Guerre, à quelques Bas-alpins.

Avis aux nouveaux administrés de Barcelonnette

La Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur offre un trajet gratuit aux nouveaux arrivants de notre commune sur la Ligne Express Régionale (LER) de leur choix.

Comment faire ? Contacter les LER au 0809 400 415 (prix d'un appel local) ou par mail à : info-ler@effia.fr

Destinations, horaires et tarifs des LER : www.info-ler.fr, bureau de la SCAL.

Clefs de la ville n°9 - septembre 2018.

Directeur de publication : Pierre Martin-Charpenel.

Impression : JM Barcelonnette

Mise en page : Laurence Lecuyer, Marielle Fribourg

www.barcelonnette.fr - tél : 04 92 80 79 00

www.facebook.com/mairiedebarcelonnette/

Remerciement aux élus et non élus qui ont participé à la rédaction de ce numéro : Michèle André, Nadège Nicolas.

AGENDA

OCTOBRE 2018

- > lundi 1^{er} : route coupée à Méolans Revel à partir de 9h00 jusqu'au 2 octobre 8h00
- > mercredi 3 : permanence Logiah Info Bus - place Aimé Gassier
- > jeudi 4 : **Grande réunion des sociopros de la ville à 18h45 - salle du marché couvert**
- > vendredi 5 : signature d'une Charte avec la présidente de la Chambre des Métiers - en mairie
- > vendredi 5 : *La Lumière nuit : ciel de montagne et vie nocturne* - médiathèque.
- > samedi 6 : Congrès départemental de la FNACA - salle Saint Joseph
- > jeudi 11 : permanence Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) sur rdv 0492807900
- > mardi 16 : **L'Ubaye Innovation et Qualité - forum d'expérimentation et colloque - de 9h00 à 17h00 - El Zocalo**
- > du 19 au 21 : Fiera Nazionale del Marrone - Cuneo
- > jeudi 25 : *Mayerling (Mac Millan)* - ballet - Ciné Ubaye
- > jeudi 25 : permanence Architecte des Bâtiments de France sur rdv.0492367060
- > vendredi 26 : *Jeremiah Johnson* - ciné-montagne - Ciné Ubaye
- > dimanche 28 : *Die Walküre* (Wagner) - opéra - Ciné Ubaye
- > du 31 au 2 novembre : **Fête des Morts - Dia de Muertos - animations en ville**

NOVEMBRE 2018

- > mardi 13 : *Et l'Acier s'envole* aussi lecture théâtralisée et mise en musique - El Zocalo
- > mardi 20 : *Lucrece Borgia* (Victor Hugo) - théâtre - Ciné Ubaye
- > vendredi 30 : L'Humeur des jours - danse - El Zocalo.
- > vendredi 30 : *Passion Alaska* - ciné montagne - Ciné Ubaye.

DÉCEMBRE 2018

- > lundi 3 : *Casse Noisette* (Tchaikovski) - ballet - Ciné Ubaye
- > mercredi 12 : *Le Marchand de fessées* - musique, danse et théâtre - El Zocalo
- > jeudi 13 : permanence Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) sur rdv 0492807900
- > samedi 15 : *Solidarité Regg'Ubaye* - concert - salle du marché couvert
- > vendredi 28 : *Pastorale de l'Escola de la Valeia* - spectacle chanté et parlé - El Zocalo
- > vendredi 28 : *Loup* ciné-montagne - Ciné Ubaye